

# Rapport du président du jury du concours interne d'attachés d'administration de l'État

Session 2019

Le concours interne d'attachés d'administration de l'état a enregistré cette année 4947 inscriptions, volume en diminution de 10% par rapport à l'an dernier (5505 inscrits en 2018).

Comme chaque année, de nombreux inscrits renoncent à se présenter à l'épreuve écrite. Cette situation s'est encore vérifiée en 2019 avec 1931 défections, soit un taux de d'attrition de plus de 39 % identique aux années précédentes. Cette pratique est regrettable et coûteuse pour l'administration qui est tenue d'organiser les épreuves de façon à permettre l'accueil de l'ensemble des inscrits. Le nombre de membres du jury ainsi que la logistique correspondante sont calibrés en conséquence, quel que soit le nombre de présents.

## 1. L'admissibilité

Le nombre de postes offerts est de 90, en augmentation pour la première fois depuis plusieurs années : 274 candidats ont donc été retenus pour les oraux d'admission.

Légèrement moins nombreux qu'en 2018, 3016 candidats (contre 3 325) se sont présentés effectivement à l'écrit. Avec un ratio de 9,1 %, la sélectivité reste cependant très forte. Le seuil de l'admissibilité a été fixé à 14,13/20, proche de celui de l'année précédente (14,23/20).

Session	Nb. inscrits	Nb.Cand.Non éliminés	% inscrits	Nb. admissibles	% non éliminés	Moyennes des non éliminés /20	Moyennes des admissibles /20
2019	4949	2179	44,03%	274	12,57%	11,23	15,41
<i>pour mémoire 2018</i>	5505	2588	47,01%	240	9,27%	11,17	15,44

*Les candidats non éliminés sont ceux qui n'ont pas eu de notes éliminatoires.*

## Observations générales sur les épreuves écrites

Le sujet de l'épreuve écrite 2019 portait sur la mise en œuvre dans les universités de la réforme de l'orientation et de l'accès à l'enseignement supérieur « Parcoursup ».

Il s'agissait pour le candidat de se placer dans la situation d'un(e) attaché(e) responsable d'un service de scolarité d'une UFR « Lettres, Sciences humaines ». La commande consistait à rédiger, à la demande du nouveau directeur de l'UFR élu dans les premières semaines de septembre et qui, ayant passé plusieurs mois dans un laboratoire à l'étranger, n'avait pas été associé à la mise en place dans la composante de la réforme, une note expliquant brièvement le dispositif « Parcoursup » et l'organisation mise en place par l'UFR.

Il était également demandé d'identifier les prochaines étapes qui s'imposeront à la composante, les éventuelles améliorations qui pourraient être apportées ainsi que les difficultés qu'il faudrait anticiper à la lumière de l'expérience de la première application de « Parcoursup » en 2018 dans l'établissement et dans d'autres universités.

# Rapport du président du jury du concours interne d'attachés d'administration de l'État

Session 2019

---

En appui au sujet, les candidats disposaient de onze documents d'origine diverses :

- le calendrier de « Parcoursup » 2018/2019 ;
- un fac-similé d'une note SAIO bilan des semaines d'orientation 2018 ;
- un document « Parcoursup » : Qu'est-ce que les attendus (DigiSchool) ;
- un article intitulé : « Crispation autour de la déclinaison locale des attendus » (extraits EducPros) ;
- un article intitulé « Parcoursup : des réticences dans le classement des dossiers de candidature » (CIDJ) ;
- une fiche thématique portant sur la commission d'examen des vœux ;
- un extrait d'une dépêche AEF intitulé « Oui si : quels sont les dispositifs d'accompagnement testés à la rentrée 2018 en Nouvelle Aquitaine ? » ;
- un fac-similé d'une note d'information sur les capacités d'accueil émanant de l'université ;
- un fac-similé d'une note d'instruction du Vice-président formation ;
- un article intitulé : « À l'université de Nantes, devant le refus de trier les dossiers la présidence riposte » (EducPros) ;
- un article portant sur les améliorations portées au dispositif « Parcoursup » pour 2019 (Studyrama).

Le choix des concepteurs du sujet a été de proposer des documents de nature assez différente : courriers et notes internes, articles de presse, instructions administratives. Si ces documents étaient nombreux et nécessitaient par conséquent pour le candidat de démontrer des capacités d'analyse et de synthèse, leur lecture était facilitée par une typographie très aérée et des textes comportant des intitulés et sous-titres.

Le sujet, tel qu'il était rédigé, proposait explicitement aux candidats le plan de la note. Les différents documents joints, permettaient d'y répondre en totalité.

La moyenne des non éliminés est proche de celle de l'année antérieure : 11,23 en 2018 contre 11,17 en 2018.

Les notes produites par les candidats se sont révélées globalement assez décevantes et assez éloignées des attentes du jury. Malgré les rapports des présidents de jury successifs sur les attendus de cette épreuve, **force est de constater que les candidats dans leur majorité n'ont pas encore compris qu'elle constitue avant tout une mise en situation.**

Il ne s'agit ni d'une dissertation, ni d'une note de synthèse.

**Une note administrative doit répondre à la fois à des impératifs de forme et de fond.**

**Sur la forme**, ce qui est attendu est une note à la fois claire, lisible et bien structurée. Les liens logiques doivent être indiqués explicitement, de façon à faire apparaître immédiatement

# Rapport du président du jury du concours interne d'attachés d'administration de l'État

Session 2019

---

l'articulation de la pensée. La note doit être synthétique et revêtir un caractère opérationnel afin de constituer un outil d'aide à la décision.

Un premier impératif est de bien identifier le destinataire de la note : comme le précisait le sujet, il s'agissait d'une note adressée par le responsable du service scolarité d'une UFR à son directeur.

Le second impératif était de bien identifier le contexte. Il s'agissait en l'occurrence d'exposer, quelques semaines avant le démarrage de la nouvelle campagne 2019 du dispositif d'orientation et d'accès à l'enseignement supérieur « Parcoursup », les modalités d'organisation retenues par la composante lors de la première année de mise en place de ce nouveau processus, d'identifier les étapes à venir, de proposer d'éventuelles améliorations et d'attirer l'attention sur d'éventuelles difficultés qu'il faudrait anticiper à la lumière de l'expérience de la campagne 2018 dans l'établissement ou dans d'autres universités.

Les documents contenaient à la fois des informations techniques et des généralités ce qui permettait aux correcteurs d'évaluer les capacités des candidats à choisir parmi les éléments du dossier ceux qui intéressaient le plus directement le destinataire de la note.

**Sur le fond**, la note devait être bien située dans son contexte d'une deuxième mise en application d'une réforme apportant de profonds bouleversements techniques mais aussi politiques et qui, de ce fait, a aussi suscité des réticences et des résistances au sein des universités et notamment dans les composantes du même champ disciplinaire que celle concernant le directeur et de son responsable de scolarité.

Le sujet était très précis sur les points à traiter. Pour autant le plan n'était pas figé. Il fallait d'abord que le candidat identifie les principales étapes de la procédure et les enjeux qui s'y rattachent.

Après une rapide évocation du contexte (deuxième année de « parcoursup » qui remplace APB, première année marquée par des mouvements étudiants et des positions variées des enseignants-chercheurs, calendrier contraint, choix de la composante de ne pas proposer de « oui-si ») Il fallait surtout que les informations essentielles figurent dans la note à savoir :

- les explications du dispositif et son enjeu en termes d'amélioration du processus d'orientation ;
- les étapes à venir et les principaux choix qui se présentent à la composante ; mise en place d'attendus locaux, critères de classement, désignation des membres de la commission des vœux ;
- les améliorations éventuelles : le sujet le précisait, la composante n'avait pas mis en place en 2018 de parcours adaptés. Il s'agit là l'un des points qui devait être évoqué et devait conduire le candidat à suggérer que cette réflexion soit reprise ;

# Rapport du président du jury du concours interne d'attachés d'administration de l'État

Session 2019

---

- les difficultés à anticiper et notamment les risques inhérents à un refus éventuel des enseignants de participer aux instances de classements.

Une note doit être irréprochable dans sa rédaction. Hélas, comme à chaque session, il convient de signaler un trop grand nombre de copies présentant de nombreuses fautes d'orthographe ou de syntaxe, ou encore des tournures de phrase trop orales ou familières, inadmissibles dans un contexte professionnel. Certains candidats se bornent à recopier des pans entiers des documents proposés, sans se les approprier, sans les reformuler et sans les articuler entre eux de façon pertinente.

Comme cela a été évoqué, l'épreuve écrite est extrêmement sélective.

Bien que toutes les informations étaient clairement accessibles dans les documents joints à l'appui du sujet, le constat est le même en 2019 que lors des sessions précédentes avec un principal écueil, les candidats ne se mettent pas concrètement en situation professionnelle et peinent à rédiger une note exploitable par le destinataire.

Ainsi, les bonnes copies se sont facilement distinguées dès lors qu'elles parvenaient à faire ressortir quelques points, sur les deux volets de la réforme que sont l'amélioration de l'orientation et le processus de classement. :

**Concernant l'orientation**, deux sujets pouvaient être abordés :

- une réflexion pouvait être proposée quant à la participation de la composante et de ses membres au dispositif d'information mis en place durant les semaines qui précèdent la saisie des vœux ;
- Un deuxième point devait porter sur l'information donnée aux lycéens sur les formations proposées par la composante : les « attendus » nationaux étaient-ils suffisants ou faudrait-il les compléter par des attendus locaux ?

**Concernant le volet classement**, au-delà des modalités et de la désignation des membres des commissions des vœux, sur ce point également deux questions centrales pouvaient être mise en avant :

- les critères de classement mis en œuvre ;
- la possibilité d'une réponse oui-si aux candidats les plus fragiles : en effet, la composante n'ayant pas mis en place de parcours adaptés pour l'année universitaire en cours, la note pouvait de façon pertinente suggérer l'ouverture d'une réflexion sur ce point.

Enfin, plusieurs documents joints à l'appui du sujet font état des réticences des enseignants chercheurs qui se sont traduites dans plusieurs universités par des refus de classement ou l'absence de mise en place de commissions de vœux. Les meilleurs candidats se sont interrogés sur d'éventuelles solutions de prévention ou alternatives.

# Rapport du président du jury du concours interne d'attachés d'administration de l'État

Session 2019

---

Le barème de notation appliqué par jury traduit cette préoccupation. Le nombre de critères valorisés et leur précision avaient pour objectif de garantir le plus possible des notations homogènes :

- deux points sont attribués lorsque l'introduction restituait rapidement le contexte et l'objet de la note ;
- deux points s'ajoutent lorsqu'une copie était parvenue à exposer clairement l'objet de la réforme et ses enjeux ;
- cinq points sont attribués lorsque le candidat a su identifier les différentes étapes qui jalonnent la mise en œuvre du processus par la composante ;
- six points valorisent le candidat qui a fait preuve de capacités à émettre des propositions opérationnelles ;
- les cinq derniers points sanctionnent la qualité de la rédaction : respect de la forme requise (rédaction d'une note administrative, qualité de la langue et de l'écriture) et capacité de synthèse et de hiérarchisation des mesures manifestée par le candidat.

En outre, deux points de bonifications sont accordés, le premier aux candidats ayant compris la notion de filières en tension de la composante et leurs conséquences en termes de capacité d'accueil et le second lorsque le candidat a proposé des mesures de prévention des tensions possibles avec la communauté des enseignants-chercheurs.

Enfin, un malus de trois points maximum sanctionne une orthographe trop défailtante.

## 2. L'admission

La majorité des candidats admissibles a déposé son dossier RAEP. Il convient de noter cependant que 22 candidats admissibles ne se sont pas présentés aux épreuves orales, soit 8 % des admissibles.

Quatre candidats n'ont pas retourné leur dossier RAEP. Dix-huit autres candidats admissibles ne se sont pas présentés à l'oral.

Les 90 postes ouverts ont néanmoins été pourvus à l'issue des épreuves orales. Une liste complémentaire de 30 noms a été établie.

La note globale moyenne des candidats admis sur liste principale a été assez nettement inférieure à celle de l'année précédente, avec une note de 14,61/20 contre 15,13/20 en 2018. Pour les candidats admis en liste complémentaire, la note globale est également légèrement plus faible avec 13,06/20 en 2019 contre 13,30/20 en 2018. Les notes de l'épreuve orale d'admission se répartissent dans une fourchette allant de 4/20 à 18/20.

Comme en 2018, le jury fait le constat du niveau décevant des candidats et c'est là, après quelques années de présidence, un vrai sujet d'interrogation. Comment expliquer en effet qu'alors que la sélectivité des écrits est si importante, une majorité de candidats se présentant à l'oral le font sans aucune préparation sérieuse ?

Il convient donc de rappeler aux candidats **mais aussi aux responsables de formation** que la présentation du parcours professionnel n'est pas la seule épreuve et que le jury attache la

# Rapport du président du jury du concours interne d'attachés d'administration de l'État

## Session 2019

plus extrême importance à la culture administrative des postulants aux fonctions d'attachés qui recouvre bien évidemment l'environnement proche des candidats mais aussi, de façon plus générale, la connaissance de l'organisation du système éducatif et de celle de l'État et des collectivités territoriales.

Chacun doit être conscient qu'il n'est pas possible de réussir ce concours sans avoir travaillé les grands mouvements qui traversent le système éducatif à tous ses niveaux, enseignement élémentaire, secondaire et supérieur. Les différentes réformes portant sur l'administration, la fonction publique, l'État ne peuvent pas être méconnues.

Les statistiques mettent en évidence des taux de réussite par origine professionnelle ou par niveau de diplôme sensiblement différents de ceux de l'an passé.

### 2.1. La répartition des admis par origine professionnelle

Profession	Admissibles	Nb. Présents	Nb. Admis	/ aux admis	Rappel 2018
ENSEIGNANT TITULAIRE MEN	24	19	2	2,22%	8,75%
PERSONNEL I.A.T.O.S.S	184	172	67	74,44%	68,75%
AGENT NON TITULAIRE DU MEN	9	9	2	2,22%	3,75%
AG.FONCT.PUBLI.ETAT AUTRES MIN	52	47	18	20,00%	15,00%
AG.FONCT.PUBLIQUE TERRITORIALE	5	5	1	1,11%	2,50%
<b>TOTAUX</b>	<b>274</b>	<b>252</b>	<b>90</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

La majorité des personnels admis exercent déjà des fonctions de catégorie B ou plus rarement C au ministère de l'éducation nationale. Les personnels de catégorie C éprouvent généralement plus de difficulté à se projeter dans des fonctions d'encadrement ; ce constat s'est vérifié à nouveau cette année à l'occasion des épreuves orales.

Le tableau ci-dessus montre une progression par rapport aux sessions antérieures des candidats admissibles extérieurs à l'éducation nationale avec toutefois une diminution des personnels issus de la fonction publique territoriale et une progression de 5 % des personnels d'autres ministères qui représentent en 2019 un candidat sur cinq.

On constate aussi la nette progression des personnels I.A.T.T.S. Celle-ci s'opère au détriment des agents non titulaires du ministère et des personnels enseignants. Quelques enseignants se présentent en effet à ce concours. Cependant, bien que plus nombreux à franchir le niveau de l'admissibilité qu'en 2018 (24 vs 21), seuls deux d'entre eux ont été admis au final, contre sept en 2018. Leur difficulté à se projeter dans des fonctions dont ils

# Rapport du président du jury du concours interne d'attachés d'administration de l'État

## Session 2019

perçoivent mal les contours et les enjeux reste un handicap pour franchir la barre de l'admission.

### 2.2. La répartition par diplôme

Le tableau qui suit est encore construit sur les anciens niveaux de diplôme. Comme les années passées, il met en évidence un taux très élevés de candidats présentant un niveau de diplôme égal ou supérieur à la licence. Ce taux est supérieur à celui de 2018 (84% vs 81%). Pour la session 2019, comme pour celles des années antérieures, le concours interne reste peu accessible aux titulaires du seul baccalauréat (10 admis sur 90) et encore moins aux diplômés du niveau quatre (un seul admis en 2019 comme en 2018).

Force est de constater que l'extrême sélectivité du concours favorise incontestablement les candidats les plus diplômés, quelle que soit la nature du sujet.

On notera également que, comme lors de la session précédente, malgré l'admissibilité de trois titulaires d'un doctorat, seul l'un d'entre eux a été admis. Les autres candidats ont eu beaucoup de difficultés à convaincre le jury de leurs capacités de management et de projection dans des fonctions d'encadrement administratif.

Titre	Admissibles	Nb. Présents	Nb. Admis	/ aux admis	Rappel 2018
DOCTORAT	3	3	1	1,11%	1,25%
DIPLOME CLASSE NIVEAU I	14	12	7	7,78%	12,50%
MAITRISE	50	47	16	17,78%	23,75%
LICENCE	76	68	21	23,33%	22,50%
DEA DESS	25	20	5	5,56%	11,25%
DIPLOME CLASSE NIVEAU II	9	8	3	3,33%	2,50%
DIPLOME CLASSE NIVEAU III	47	45	19	21,11%	8,75%
BAC TECHNOLOGIQUE/PROFESSIONNEL	11	11	2	2,22%	3,75%
BAC GENERAL	21	20	8	8,89%	8,75%
DIPLOME CLASSE NIVEAU IV	1	1	1	1,11%	1,25%
BEP	1	1	0		1,25%
DIPLOME GRANDES ECOLES	8	8	4	4,44%	1,25%
DIPLOME IEP	3	3	3	3,33%	
AUTRE DIPLOME	4	4	0		
Sans diplôme					
<b>TOTAUX</b>	<b>273</b>	<b>251</b>	<b>90</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

## Rapport du président du jury du concours interne d'attachés d'administration de l'État

Session 2019

---

### 2.3. La répartition des admis par sexe

Représentant 86% des admissibles (contre 87% en 2018), les femmes ont été admises à 86,7% (contre 85% en 2018).

Parité	Admissibles	Nb. Présents	Admis	/ aux admis
FEMME	235	216	78	86,67%
<i>Rappel 2018</i>	<i>209</i>	<i>192</i>	<i>68</i>	<i>85,00%</i>
HOMME	39	36	12	13,33%
<i>Rappel 2018</i>	<i>31</i>	<i>28</i>	<i>12</i>	<i>15,00%</i>
<b>TOTAUX</b>	<b>274</b>	<b>252</b>	<b>90</b>	<b>100,00%</b>
<i>Rappel 2018</i>	<i>240</i>	<i>220</i>	<i>80</i>	<i>100,00%</i>

### 2.4. La répartition par origine académique

Ce sont les académies d'Ile-de-France (Paris-Créteil-Versailles), de Strasbourg et de Grenoble qui présentent le plus grand nombre de lauréats. L'analyse du taux de réussite, c'est-à-dire le nombre d'admis par rapport aux admissibles, met en évidence les bons résultats de ces mêmes académies, suivies de près par celles de Bordeaux et de Montpellier.

Il paraît néanmoins nécessaire de rappeler que le niveau des candidats admissibles est peu satisfaisant à l'oral : il serait utile, qu'après parution des résultats de l'admissibilité, les candidats admissibles soient entraînés aux différentes séquences de l'oral avec un niveau d'exigence plus élevé concernant la culture générale administrative pourtant indispensable pour prétendre à des fonctions d'encadrement dans l'administration.



## Rapport du président du jury du concours interne d'attachés d'administration de l'État

Session 2019

Académie	Admissibles	Nb. Présents	Nb. Admis	/ aux présents par académie	/ aux admis
DE LA GUYANE	1	1	1	100,00%	1,11%
DE LA POLYNESIE FRANCAISE	1	1	0	0,00%	
DE MAYOTTE	1	1	0	0,00%	
DE CORSE	2	2	0	0,00%	
DE LA MARTINIQUE	2	2	0	0,00%	
DE LIMOGES	3	3	2	66,67%	2,22%
DE BESANCON	4	3	1	33,33%	1,11%
D' AIX-MARSEILLE	5	4	2	50,00%	2,22%
DE CLERMONT-FERRAND	5	4	1	25,00%	1,11%
DE NICE	5	5	3	60,00%	3,33%
DE CAEN	6	5	2	40,00%	2,22%
D' AMIENS	6	6	0	0,00%	
DE ROUEN	6	5	1	20,00%	1,11%
DE LA REUNION	6	5	1	20,00%	1,11%
DE NANCY-METZ	7	6	1	16,67%	1,11%
DE POITIERS	8	7	2	28,57%	2,22%
DE RENNES	8	7	3	42,86%	3,33%
DE NANTES	8	8	0	0,00%	
DE REIMS	8	8	1	12,50%	1,11%
DE LYON	10	7	3	42,86%	3,33%
DE TOULOUSE	12	11	5	45,45%	5,56%
D' ORLEANS-TOURS	12	10	3	30,00%	3,33%
DE STRASBOURG	13	13	8	61,54%	8,89%
DE DIJON	14	14	5	35,71%	5,56%
DE GRENOBLE	14	13	8	61,54%	8,89%
DE MONTPELLIER	16	15	6	40,00%	6,67%
DE BORDEAUX	17	17	6	35,29%	6,67%
DE LILLE	19	16	3	18,75%	3,33%
DE CRÉTEIL-PARIS-VERSAIL.	55	53	22	41,51%	24,44%
<b>TOTAUX</b>	<b>274</b>	<b>252</b>	<b>90</b>	<b>35,71%</b>	<b>100,00%</b>

### 3. Observations générales sur les dossiers RAEP et les épreuves orales

Les observations sont similaires d'une année sur l'autre, démontrant une faible prise en compte des rapports du jury successifs.

Les épreuves orales, qui s'assimilent à un processus de recrutement, ont été davantage valorisées avec un coefficient 4 contre un coefficient 3 pour l'écrit.

L'épreuve, structurée en quatre séquences, doit permettre au candidat de mettre en valeur des qualités et des compétences indispensables pour occuper des fonctions d'encadrement.

## Rapport du président du jury du concours interne d'attachés d'administration de l'État

Session 2019

---

Le jury recherche notamment chez le candidat, outre les compétences acquises, les éléments d'expérience professionnelle transposables dans des fonctions de cadre A.

- **Les dossiers RAEP :**

Comme cela a été constaté pour les années précédentes, les dossiers RAEP étaient assez inégaux. Certains candidats avaient visiblement suivi une formation pour les établir au mieux, d'autres avaient rédigé le strict minimum. Certains RAEP s'apparentaient à une fiche de poste avec une liste de tâches accomplies, d'autres contenaient des considérations très générales. Les membres du jury ont noté que de nombreux candidats n'avaient pas profité de l'opportunité qui leur était donnée de joindre des annexes qui leur aurait permis de valoriser une expérience professionnelle spécifique. Pour d'autres, les annexes (sous forme de formulaires par exemple) ne présentaient que peu d'intérêt dans la mesure où elles n'étaient pas contextualisées.

Le soin apporté à la rédaction du RAEP est pourtant important car c'est la première impression que le jury se fait du candidat, de son parcours et de ses qualités rédactionnelles. Sur ce dernier point, certains RAEP contenaient des fautes d'orthographe ou des coquilles. Les candidats n'avaient visiblement pas pris la peine de les relire.

Enfin, certains candidats ont survalorisé des fonctions qu'ils avaient pu exercer. Une telle stratégie peut se révéler contreproductive pour le candidat, les jurys s'attachant à vérifier leurs affirmations.

- **L'épreuve orale :**

Les différentes commissions de jury ont été formées de façon complémentaire afin de couvrir un large champ de compétences. Cette composition a permis de s'adapter à la diversité des candidats, l'un des membres étant toujours en capacité de vérifier les compétences et les connaissances des candidats dans son domaine d'activité.

L'épreuve orale de 30 minutes se décompose en quatre temps :

- une présentation par le candidat de son parcours (5 mn) ;
- une phase de questions sur le parcours (8 mn) qui vise à s'assurer des connaissances du candidat sur son environnement professionnel immédiat ;
- une séquence de questions de connaissances administratives plus générales (12 mn), sa connaissance du système éducatif, notamment des sujets d'actualités du ministère de l'éducation nationale ou de la fonction publique ;
- une dernière partie portant sur la résolution d'un ou plusieurs mini cas pratiques : (5 mn) visant à s'assurer des aptitudes au management du candidat, de sa réactivité et de sa compréhension des enjeux.

## Rapport du président du jury du concours interne d'attachés d'administration de l'État

Session 2019

---

Chacune des phases de l'oral doit permettre d'identifier chez le candidat les qualités et les compétences que l'on peut attendre d'un futur cadre de l'administration.

L'épreuve débute par une présentation par le candidat de son parcours professionnel. Il s'agit d'un exposé oral : le jury en évalue la clarté, la cohérence, ainsi que la qualité de l'expression et, dans une moindre mesure, l'aisance du candidat.

Cette partie de l'épreuve semble être la plus travaillée par les candidats, sans doute dans le cadre de la formation proposée par l'administration à laquelle ils appartiennent.

Néanmoins, le jury est souvent déçu par cette séquence et tient à attirer l'attention des formateurs.

En effet, cet exposé qui reprend en grande partie des éléments du dossier RAEP est avant tout une épreuve orale. Or l'exercice, qui devrait permettre de mettre en lumière les compétences réelles des candidats, est de plus en plus formel, stéréotypé, le plus souvent dans un style écrit et emphatique. Le jury insiste sur deux écueils qui doivent être évités :

- ce qui est en jeu, c'est la capacité du candidat à identifier dans son parcours les compétences qu'il a réellement acquises (fût-ce de façon partielle) ou qu'il a dû mobiliser dans le cadre de son expérience professionnelle. Il ne s'agit donc pas d'établir un catalogue de qualités abstraites, sorte de portrait-type du candidat idéal, qui se révèle souvent en décalage avec l'expérience et les compétences réelles du candidat. **Le jury a eu trop souvent l'impression d'entendre réciter de façon mécanique une leçon plus ou moins bien apprise, mais sans lien véritable avec le parcours de ce dernier.** En effet, les candidats n'ont pas eu, pour la plupart d'entre eux, l'occasion, dans le cadre des fonctions qu'ils ont exercées jusqu'alors, d'acquérir toutes les compétences ni de déployer toutes les qualités d'un attaché. Le jury le sait et ne saurait leur en faire grief. Il essaie plutôt d'évaluer leur aptitude à s'adapter à de nouvelles fonctions. Ainsi la capacité des candidats à mesurer les limites de leur expérience et les marges de progrès dont ils disposent est-elle considérée comme un atout et non comme un handicap.
- par ailleurs, s'il s'agit bien pour le candidat de reprendre les éléments du rapport d'activité joint au dossier RAEP, trop nombreux sont ceux qui reprennent mot à mot ce dernier, au point de se troubler et de perdre le fil de leur exposé dès qu'ils oublient un terme ou qu'ils intervertissent deux phrases. Là encore, il convient de rappeler que le jury ne souhaite pas entendre réciter une leçon apprise par cœur, mais avoir avec le candidat l'échange le plus naturel et le plus sincère possible.

**En résumé, dans cette première partie de l'épreuve, le jury évalue, non pas les capacités du candidat à mémoriser un texte écrit appris par cœur, mais avant tout l'intelligence du contenu et la façon dont le candidat parvient à lui présenter de façon claire et synthétique les éléments de son parcours professionnel les plus pertinents et les plus transposables dans d'autres fonctions.**

# Rapport du président du jury du concours interne d'attachés d'administration de l'État

Session 2019

---

La séquence « questions /réponses » est certainement la plus décevante et la plus discriminante.

Concernant le parcours professionnel et l'activité actuelle du candidat, le défaut le plus courant est une absence de recul et de curiosité intellectuelle. Certains candidats peuvent parler uniquement des tâches qu'ils effectuent au quotidien, sans les replacer dans le contexte plus large de l'organisation de leur administration.

Le projet professionnel en cas de succès à l'examen est souvent assez flou, les candidats se contentant fréquemment d'indiquer vouloir assumer davantage de responsabilités ou des fonctions d'encadrement. De nombreux candidats indiquent viser des postes de gestionnaires d'EPL sans véritablement connaître les missions de ces derniers. Certains se projettent en université sans avoir les connaissances de base de ce secteur.

Sur les questions relatives au fonctionnement du système éducatif, du ministère et des services déconcentrés, de nombreux candidats font preuve de réelles lacunes, révélatrices d'une préparation insuffisante. Certains ne sont même pas capables de dire quelques mots de sujets d'actualité très médiatisés comme les réformes du lycée, de la voie professionnelle, du baccalauréat ou de la fonction publique. Certains candidats ont même eu des difficultés à répondre à des questions sur Parcoursup, alors qu'ils avaient travaillé sur ce sujet au moment de l'épreuve écrite. Pour la préparation du concours, la consultation du site internet du ministère et la lecture de la presse constituent un minimum. Il convient de souligner :

- qu'un futur attaché du ministère de l'éducation nationale ne peut ignorer la loi NOTRe et ses conséquences sur l'organisation du système éducatif en région, ni les compétences respectives d'un recteur et d'un DASEN, les modalités de recrutement et d'affectation des enseignants. Rappelons qu'il existe plusieurs ouvrages de synthèse sur l'organisation du système éducatif, dont la plupart des candidats ne semblent pas avoir eu connaissance ;
- que les admis au concours sont susceptibles d'être affectés dans l'enseignement supérieur. Or, la plupart des candidats qui n'exercent pas dans l'enseignement supérieur ignorent à peu près tout des missions et du fonctionnement d'une université, de l'existence et du rôle des COMUE ou encore des Investissements d'avenir. De telles lacunes dénotent un manque de préparation et de curiosité et sont difficilement acceptables de la part d'un futur cadre.

Enfin, il est rappelé qu'un candidat aspirant à exercer des fonctions d'encadrement dans l'administration ne devrait pas ignorer les voies de recours, la différence entre la décentralisation et la déconcentration, les droits et devoirs des fonctionnaires ou les grands principes du droit administratif.

La dernière partie de l'épreuve orale place le candidat devant une ou plusieurs mises en situation. Cette séquence doit permettre au jury d'apprécier, le savoir-être des candidats, leur réactivité, leur motivation et leur capacité à se projeter dans des fonctions d'encadrement.

Le traitement des mises en situation est plus ou moins réussi selon les candidats. Certains cherchent à définir les enjeux avant de mobiliser leurs connaissances et leur bon sens pour

# Rapport du président du jury du concours interne d'attachés d'administration de l'État

Session 2019

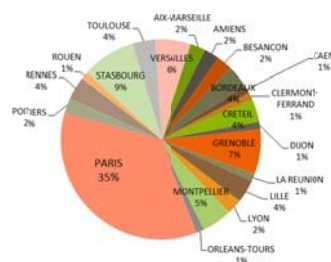
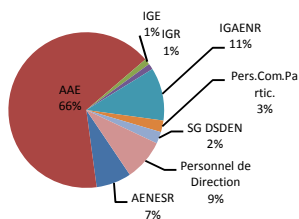
répondre. D'autres sont déstabilisés dès qu'ils rencontrent une difficulté ou font preuve d'une rigidité ou d'un manque de bon sens inquiétants. Enfin, certains candidats essaient de se caler sur les attentes présumées du jury. Pour réussir cette épreuve le candidat doit se demander quel est l'objectif principal qu'il doit atteindre en fonction de la situation proposée par le jury. Dans certains cas il y a une urgence à agir, notamment lorsque la sécurité est en jeu. Il faut donc commencer par traiter l'urgence. La réponse doit également être proportionnée à la gravité de la situation et certains candidats apportent des réponses excessives ou au contraire insuffisantes selon les cas proposés par le jury.

Sans surprise, les bons candidats sont ceux qui ont travaillé pour le concours en réfléchissant notamment sur leur parcours professionnel, sur leur environnement immédiat et plus global. Certains ont été en mesure d'engager un véritable dialogue avec le jury dans la phase de réponses aux questions, rendant l'entretien vivant et agréable.

## 4. La composition et le fonctionnement du jury

Le jury comportait 82 membres pour la correction des épreuves écrites : ce nombre important rend délicate la composition du jury d'autant que seuls 27 membres sont retenus pour les épreuves orales. Avec 46 hommes et 36 femmes la parité n'a pas pu être respectée pour les épreuves écrites.

Ses membres sont originaires de toutes les académies et représentatifs des différents services dans lesquels peut exercer un attaché : ministère, rectorat, direction départementale, établissement ou université.



Le jury d'oral, dont chaque sous-commission était composée de trois membres, comprenait 14 femmes et 13 hommes. L'ensemble des membres du jury a été réuni plusieurs fois afin d'assurer l'harmonisation des épreuves orales.

La présence tournante du président auprès des différents jurys pendant les épreuves orales a également permis d'assurer l'homogénéité des questions et des critères d'évaluation.

Il n'y a pas eu de problème de fonctionnement du jury. Il faut souligner la parfaite organisation des épreuves orales par la DGRH, qui a évité une trop longue attente aux candidats et a permis un bon déroulement des auditions.

# Rapport du président du jury du concours interne d'attachés d'administration de l'État

Session 2019

---

## *Conclusion*

Une nouvelle fois, le niveau du concours a été particulièrement élevé, du fait de sa sélectivité.

Comme chaque année, les épreuves écrites ont écarté des candidats qui, malheureusement, n'ont pas traité le sujet dans son intégralité. Le jury rappelle qu'une note administrative n'est pas une note de synthèse ; il convient de la situer dans son contexte et de lui conférer un caractère opérationnel ; peu de candidats ont rendu une copie exploitable dans un cadre professionnel alors même qu'il s'agit d'un concours interne.

Les questions posées par le jury dans le cadre des épreuves orales sont variées et concernent tous les niveaux d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur. Cependant, ces questions ne sont ni complexes ni excessivement pointues. Elles portent le plus souvent sur des problématiques d'actualité largement évoquées dans la presse ou sur le site internet du ministère. Les questions d'ordre juridique couvrent les principes de base de l'administration publique : séparation ordonnateur comptable, fonctionnement d'un conseil d'administration, statuts des personnels, voies de recours, etc...

Malheureusement, trop de candidats encore, se rendent aux oraux sans une préparation suffisante. Compte tenu du nombre de postes ouverts, une telle attitude est réhibitoire.

Même si le jury prend largement en compte l'expérience professionnelle des candidats, il est rappelé toute l'importance attachée aux connaissances administratives des candidats qui constituent un socle indispensable aux fonctions d'attaché.